



1516 - FOLIE DOUCE...

Poursuites contre Guillemette, femme de Jaquin Gras, de Chauchigny.

Le promoteur expose que le vendredi 4 février 1516, vigile de la fête de la Purification Notre-Dame, pendant qu'on chantait les Vêpres dans l'église de Chauchigny, l'accusée se jeta tout d'un coup sur un des assistants nommé Claude Pouart, le tira par les cheveux, et lui égratigna la figure.

Le promoteur conclut à ce qu'elle soit frappée d'une amende et à ce que l'église soit déclarée profanée et réconciliée à ses frais.

Après cet exposé, l'accusée dit avec serment qu'elle ne sait pas si elle a porté la main sur Claude Pouart, parce que, quand elle est enceinte, elle n'a pas sa tête et est la plupart du temps hors de son bon sens.

Son mari confirme cette explication.

Il est appointé que le promoteur prendra des informations au sujet de ce dérangement d'esprit.

Le battu déclare qu'il ne veut pas se constituer partie contre l'accusée.

Le samedi après Quasimodo (5 avril 1516), Guillemette fut acquittée.

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, page 369



1521 – PAS DE TRAVAIL LE DIMANCHE

Le lundi après l'octave du saint sacrement (10 juin 1521), poursuites contre Colas Dutret, bimbetotier.

Le promoteur expose que la veille, l'accusé a mis publiquement ses marchandises en vente à Chauchigny, bien qu'on doive s'abstenir le dimanche de tout travail, selon le commandement de Dieu et de l'église.

Il conclut à ce qu'il lui soit fait défense de recommencer et à ce qu'il soit puni selon l'exigence du cas.

L'accusé dit qu'il est un pauvre homme et avoue que la veille, il a vendu à Chauchigny des images de sainte Syre.

Il lui est défendu de recommencer.

Les dimanches et jours de fête, il devra s'abstenir de toute œuvre servile et rendre ses devoirs à Dieu comme il y est tenu, sous peine d'excommunication, de prison et d'amende.

Il est condamné à une amende d'une livre de cire et aux dépens du promoteur.

Guillaume Gozet, qui comparait sous la même inculpation que le précédent, n'est condamné qu'à une amende d'une demi livre de cire, en considération de sa pauvreté, et aux dépens du promoteur.

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, page 391





1671 - ELLE A FAIT UN BÉBÉ TOUTE SEULE ...

Baptême.
 L'an mil six cent septante et un Le mercredi vingt
 trois decembre a esté baptisé **fiacre fils**
 d'Edmée Cosson (patre incognito) né Le mardy
 precedant; Laditte Cosson par moy interpellée,
 assisté de Me pierre Renut not^{re} à Chauchigny
 le pere de laditte Cosson aussy pnt, n'a voulu
 déclarer qui estoit le père dud enfant, et auroit
 seulement dit qu'elle ne le cognoissoit aucunement;
 Led enfant a eü pr parrain fiacre Reignier
 drapier assisté de Jacqueline pajot femme de
 Martin Reignier drapier point de Cette paroisse
 qui ont Signer la minutte de ce pnt^é excepté
 Laditte maraine, qui a declare ne
 sçavoir sçavoir ny Signer

L'an mil Six Cent Septante et Un Le mercredi vingt
 trois decembre a esté baptisé **fiacre fils**
 d'Edmée Cosson (patre incognito) né Le mardy
 precedent; La ditte Cosson par moy interpellée,
 et assisté de Me pierre Renut not^{re} à Chauchigny
 le pere de laditte Cosson aussy pnt, n'a voulu
 déclarer qui estoit Le père dud enfant, et auroit
 seulement dit qu'elle ne le Cognoissoit aucunement
 Led enfant à eü pr parrain fiacre Reignier
 Drapier assisté de Jacqueline pajot femme de
 Martin Reignier drapier point de Cette paroisse
 qui ont Signer la minutte de ce pnt^é excepté
 Laditte maraine, qui a declare ne
 Sçavoir escrire ny Signer



Relevé par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Chauchigny, 1571-1687, vue 210/332



1696 - DÉCÈS DU CURÉ

L'an de grace 1696 le 18^e jour du mois de Septembre au Soir
 est decedé **Maistre Nicolas Rousseau prestre curé de chauchigny**
 âgé de 53^{ans} après avoir reçu les sacrements de penitence de
 viatique et d'extreme onction avec edification et le 20^e a esté inhumé au
 cœur de l'église des^{te} Marie de chauchigny par m^{re} C. Savine
 curé de S^t Denis de troyes et doyen rural en presence de M^r Carrey
 curé des grandes chappelles, de M^r Adnet curé de S^{te} Syre et des
 autres curés de la paroisse de chauchigny et de ses p^{re}benés qui
 ont signé avec moy curé du dit lieu

L'an de grâce 1696 le 18e jour du mois de Septembre au Soir
 est decedé **Maistre Nicolas Rousseau prestre curé de chauchigny**
 âgé de 53^{ans} après avoir reçu les Sacrements de penitence de
 viatique et d'extreme onction avec edification et le 20^e a esté inhumé au
 cœur de l'église des^{te} Marie de chauchigny par m^{re} C. Savine
 curé de S^t Denis de troyes et doyen rural en presence de M^r Carrey
 curé des grandes chappelles, de M^r Adnet curé de S^{te} Syre et des

autres curés de la confrerie de villacerf et de ses parents qui ont signé avec moy curé du dit lieu.



Relevé par Élisabeth HUÉBER
Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Chauchigny, 1688-1739, vues 58 et 64/248



MAINTENANT, IL FAUT PAYER - 1735

Ordonnance du 15 juillet 1735

Il a été rapporté à l'évêché que plusieurs anciens marguilliers chargés de la paroisse sont reliquataires depuis plusieurs années de sommes dues à la fabrique. Ces débiteurs sont quelquefois devenus insolubles.

Il est nécessaire de nommer quelqu'un qui se chargera de recouvrer les sommes dues. Jean VALLOT chirurgien à Chauchigny accepte de s'en charger.

Il est donc nommé à cette tâche et a l'autorisation de recourir à toutes voies qu'il jugera nécessaires pour parvenir aux remboursements. On lui remettra tous les papiers et titres dont il aura besoin. Il sera tenu de rendre de compte des deniers qu'il récupèrera.



relevé par : Véronique FREMIET MATTEI
source : AD Aube G62



PREMIÈRES COMMUNIONS EN 1766

Les noms et les âges de ceux et celles qui ont fait leur première communion en l'année 1766.

Noms	Âges
Jean Maire	16 ans
Nicolas Bon	17.
Jean Baptiste Crestinat	17.
Edme Thomas	18.
Edme Chumout	18.
Pierre Vallange	18.
Jean Vallot	20.
Jean Bon	20.
Estienne Belleuvre	18.
Les filles.	
Catherine Durant	16 ans.
Catherine Regnier	17.
Marie Guillemard	17.
Marie Marniot	18.

Les noms et les ages de ceux et celles qui ont fait leur 1ere communion en l'année 1766.

Les garçons

- Jean Maire âgé de ----- 16 ans
- Nicolas Bon ----- 17.
- Jean Baptiste Cretinat ----- 17.
- Edme Thomas ----- 18.
- Edme Aumont ----- 18.
- Pierre Vallange ----- 18.
- Jean Vallot ----- 20.
- Jean Bon ----- 20.
- Estienne Belleuvre ----- 16.

Les filles

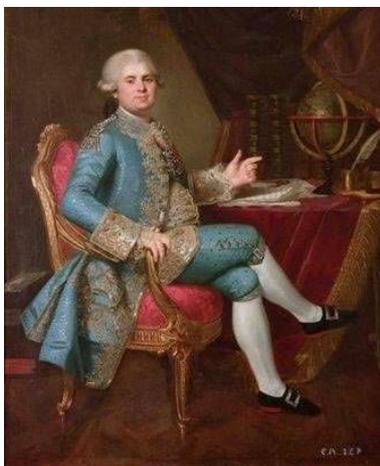
- Catherine Durant ----- 16 ans
- Catherine Regnier ----- 17.
- Marie Guillemard ----- 17.
- Marie Marinot ----- 18.



Relevé par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Chauchigny, 1765-1792, vue 10/188

1776 - PARRAIN ET MARRAINE PRESTIGIEUX POUR LA GROSSE CLOCHE



Généalogie
 L'an mil sept cent soixante et seize le quatre tout à l'usage des vapors, a été solennellement béni par nous prêtre curé de cette paroisse, la plus considérable et principale cloche de notre Eglise, qui a eu pour marraine présente et a été nommée Louis, amélie: par tres haute tres puisante et tres excellente princesse, dame, amélie Caroline, Joseph, François, Xavier de Baviere Comtesse d'Hautefort a l'ancien grand d'Espagne de la premiere classe dame de madame, marquise de Villacerf, dame de Calieu, de St mesmin, Courlanges, Mergny, de la cour St Jobal, feuges, riancy, fontaine St George et autres Lieux. Le parrain, representé par monsieur de Viellelle,

a été tres haut tres puisant et tres excellent prince Monseigneur François Louis de Holstein de Baviere Comte du St Empire romain gouverneur du haut palatinat de Baviere Colonel d'un regiment d'infanterie, Lieutenant général des armées de l'Empire grand-croix de l'ordre de St George de Baviere a la dite cérémonie a été faite en presence d'une multitude innombrable de personnes, au son de tous les instrumens de musique et avec toute la solennité qui exigeait l'auguste presence de la dite dame Comtesse d'Hautefort qui a signé avec le dit Sieur représentant et nousz
 Amélie de Baviere Comtesse d'Hautefort
 Viellelle
 Mergny Comte de Chauchigny

*L'an mil sept Cent soixante et seize et le quatre daout, à l'issue des vepres, à Été solennellemnt benite par nous pretre Curé de cette paroisse, La plus considerable Et principale Cloche de notre Eglise, qui a Eu pour marraine présente# Et a Été nommée Louis amélie : par **très haute, très puissante Et très Excellente princesse, dame Amelie Caroline, joseph, françoise, xaviere de baviere Comtesse d'hautefort grand d'Espagne de la premiere Classe, dame de madame, marquise de villacerf, dame de ce lieu, de St mesmin, Courlanges, mergeix, de La cour S^t phal, feuges, riancey, fontaine St george Et autres Lieux. Le parrain, représenté par monsieur de viallette, a Été très haut, très puissant Et très Excellent prince Monseigneur françois, louis de holnstein de baviere, Comte du St Empire romain, gouverneur du haut palatinat de baviere, colonel d'un régiment d'infanterie, Lieutenant général des armées de L'Empire, grand-croix de L'ordre de St george de baviere. Ladite Cérémonie a Été faite En presence d'une multitude innonbrable de personnes, au son de tous les instrumens de musique, Et avec toute la Solemnité qu'Exigeait L'auguste presence de la dite dame comtesse d'hautefort qui a signée avec le dit Sieur représentant Et nous.***
#a la cérémonie



église de la Nativité Notre Dame

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Chauchigny, 1765-1792, vues 83 et 84/188

Tableaux : comtesse et prince, site pinterest (sans rapport avec les personnes citées dans l'acte)